



# Cession de 5% du capital au personnel

## DECLARATION A LA PRESSE

Joël Nana Kontchou , Directeur Général d'Eneo  
Cameroon S A

Jeudi 29 juin, 2017

**Mesdames et messieurs les journalistes,**

**Permettez-moi de vous souhaiter très cordialement la bienvenue dans cette salle de réunion de la Direction Générale d'Eneo Cameroon.**

**Ma déclaration sera simple : j'ai l'immense plaisir de vous annoncer que depuis le 9 juin 2017, les salariés d'Eneo sont copropriétaires de leur société**

**Ils ont acquis 5% du capital social d'Eneo Cameroon avec toutes les conséquences de droit.**

**C'est la principale information que je voulais partager avec vous avant de laisser la place aux principaux acteurs de cette opération.**

**Je voudrais néanmoins dire au sujet du contexte, que dans le cadre de la privatisation de l'entreprise qui a eu lieu en juillet 2001, il y avait un accord qui demandait au concessionnaire de céder aux salariés 5% du capital social.**

**L'objectif ultime était d'impliquer les salariés à la vie intime de leur entreprise tout en leur permettant de**

**bénéficier davantage de la richesse qu'ils auront créée.**

**A titre de rappel, dans la Convention d'actionnaires du 18 juillet 2001 modifiée par avenant le 3 juin 2014, l'actionnaire majoritaire AES s'était engagé à permettre aux agents, par l'intermédiaire d'un véhicule dédié, d'acquérir jusqu'à 5% du capital social de l'entreprise.**

**De 2001 à 2014, pendant qu'AES était actionnaire majoritaire, le processus n'a pas pu aboutir.**

**En juin 2014, quand Actis a pris le contrôle, il a pris l'engagement formel de rétrocéder ces 5% aux employés. Cette opération a été conclue moins de trois (3) ans après l'arrivée d'Actis.**

**La réussite de cette opération complexe est le fruit de la volonté manifeste de l'actionnaire majoritaire , fidèle à ses engagements , et aussi la volonté de toutes les parties prenantes : les employés , la Mutuelle des employés (MURCAS) , l'établissement financiers Credit Union, les acteurs sociaux internes qui se sont mobilisés pour la mise en**

**œuvre effective de cette rétrocession. Je tiens ici à les saluer.**

**A travers cette opération, l'actionnariat camerounais passe de 44 à 49% dans le capital social de notre entreprise.**

**Les salariés deviennent copropriétaires de leur Entreprise.**

**Leur labour participe à les enrichir au quotidien dès lors qu'ils contribuent à l'amélioration des performances de l'entreprise et de sa valeur.**

**Je voudrai aussi dire que l'engagement des employés dans une opération de ce genre illustre la confiance qu'ils ont en leur entreprise. Confiance en la capacité de l'entreprise à prospérer et en leur propre capacité à faire progresser l'entreprise dans le sens de l'amener à produire la richesse.**

**Il faut bien noter que ces actions n'ont pas été offertes aux employés. Les salariés ont acquis sur fonds propres 5% des actions de leur entreprise en déboursant la rondelette somme de FCFA 3,2**

**milliards de F CFA. L'action étant vendue au prix de 2001.**

**La valeur acquise de leurs actions ira croissant et ils seront désormais eux-mêmes bénéficiaires des dividendes induits.**

**Maintenant, comment voyons-nous l'avenir ?**

**Il nous est permis de rêver.**

**Il n'est pas irréaliste de dire aujourd'hui que d'autres institutions camerounaises ou quelques privées camerounaises peuvent entrer dans l'actionnariat de la société. Sous quelle forme ? La réflexion est ouverte.**

**Je voudrais m'arrêter, ici, pour laisser place aux acteurs. J'ai certes été un facilitateur de cette opération, mais je n'en suis pas un acteur majeur.**

**Je vous remercie pour votre bien aimable attention**